



Le SYNERPA souhaite que le PLFSS 2020 soit suivi d'un projet de loi « Grand Age et Autonomie » ambitieux

Alors que le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2020 s'inscrit dans la lignée des précédents, le SYNERPA, première confédération du parcours et de l'accompagnement de la personne âgée, souhaite que le projet de loi « Grand Age et Autonomie » apporte des mesures concrètes à l'accompagnement des personnes âgées et que son financement soit réellement pris en compte.

Pour Florence Arnaiz-Maumé, déléguée générale du SYNERPA : « Si le PLFSS 2020 s'inscrit dans la continuité des précédents, nous attendons avec impatience maintenant, une vraie réforme concertée du secteur du Grand Age. En effet, nous ne pouvons plus nous satisfaire de rustines et particulièrement les professionnels de l'aide à domicile qui sont confrontés à des difficultés économiques structurelles. Alors que l'INSEE prévoit que 4 millions de seniors seraient en perte d'autonomie en 2050, la question du financement de leur accompagnement doit réellement être posée et anticipée. »

Le secteur du domicile, « parent pauvre » du PLFSS 2020

Si le SYNERPA salue la poursuite de la convergence tarifaire qui va permettre la création de nouveaux postes de soins en établissement, du déploiement des infirmières de nuit et des dispositifs d'accompagnement des personnes âgées afin d'éviter les hospitalisations, le SYNERPA regrette toutefois que le secteur du domicile ne soit pas mieux pris en compte.

En effet, alors que ce secteur est à bout de souffle depuis des années, seuls 50 millions d'euros ne permettront pas une refonte globale de l'accompagnement des personnes âgées à domicile. Il s'agit en effet de revoir en profondeur le financement et la tarification des services d'aide à domicile.

Trouver de nouvelles sources de financements

Le SYNERPA souhaite que ce PLFSS 2020 soit suivi d'un projet de loi Grand Age et Autonomie ambitieux et doté de mesures concrètes. C'est pourquoi, la question du financements doit être absolument posée. Se limiter au budget actuel c'est nier l'évolution démographique de la société et ses conséquences.

D'autres sources de financements doivent être trouvées. Et parmi elles, le redéploiement des crédits de la CRDS permettrait d'affecter dès 2020, 700 millions d'euros à l'accompagnement de la perte d'autonomie et 1 milliard à partir de 2021. Ces crédits devront notamment permettre une augmentation des personnels soignants ainsi qu'une reconfiguration complète des métiers du Grand Age.

Par ailleurs, cette réforme devra également refondre l'offre globale d'accompagnement des personnes âgées afin de créer plus de synergies entre les établissements et les services d'aides et des services de soins à domicile.

Le SYNERPA, en faveur d'une réforme concertée

Enfin, le SYNERPA souhaite que les évolutions des politiques en faveur du grand âge soient faites dans la concertation. C'est pourquoi, même si la Confédération entend les revendications avancées, elle ne peut soutenir le mouvement social annoncé le 8 octobre.

A propos du SYNERPA

Créé en juin 2001, le SYNERPA est la 1ère Confédération de l'hébergement, de l'aide et de l'accompagnement de la personne âgée. Il regroupe les principaux acteurs privés français des EHPAD (Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), des Résidences Services Seniors (RSS) avec le SYNERPA RSS, des Services et Soins à Domicile avec le SYNERPA Domicile. Le SYNERPA rassemble au total 2 650 adhérents dont 1 920 EHPAD, 130 RSS, 600 agences de Services et Soins à Domicile soit plus de 200 000 personnes hébergées et aidées et 120 000 salariés.

Depuis 2019, le Conseil National des Établissements Thermaux (CNETH) est également un syndicat affilié du SYNERPA.

Contacts presse

SYNERPA

Aurélie FAURE – Tél. 06 38 30 94 09 – Mail : faure@synerpa.fr

HAVAS Paris

Jeanne BARILLER – Tél. 06 15 51 49 40 – Mail : jeanne.bariller@havas.com